

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pièces d'aéronefs	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-150007/A	Date 2015-05-29
Client Reference No. - N° de référence du client T8493-150007	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-012-25170	
File No. - N° de dossier 012cag.T8493-150007	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-29	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Renaud, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur 012cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0083 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT 200 COMET PRIVATE OTTAWA Ontario K1V9B2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée voir ici	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Pièces d'aéronefs N/P 528-018-06: Crochet à distance pour élingage longue avec cage complète avec une capacité maximale d'au moins 3000 lbs. Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: J	T8493	T8493	16	ch	\$	XXXXXXXXXXXX		voir ici	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>Pièces d'aéronefs N/P 200-372-00: Tourillon électrique avec une capacité maximale d'au moins 3000 lbs compatible avec le crochet à distance pour élingage longue avec cage complète (N/P 528-018-06) mentionné en l'item 1. Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: J</p>	T8493	T8493	16	ch	\$	XXXXXXXXXXXX		voir ici	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigence de Sécurité
- 1.2 Exigence
- 1.3 Condition du Matériel
- 1.4 Note aux Soumissionnaires
- 1.5 Aucun Produit de Remplacement

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, Clauses et Conditions Uniformisées
- 2.2 Présentation des Soumissions
- 2.3 Demande de Renseignements – Période de Soumission
- 2.4 Lois Applicable

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Soumission Financière
- 3.2 Fluctuation du Taux de Change

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Critères Techniques Obligatoires
- 4.2 Évaluation de Prix
- 4.3 Méthode de Sélection

PARTIE 5 – CERTIFICATIONS

- 5.1 Attestations Préalables à l'Attribution du Contrat
- 5.2 Dispositions Relatives à l'Intégrité – Renseignements Connexes
- 5.3 Programme de Contrats Fédéraux pour l'Équité en Matière d'Emploi – Attestation de Soumission

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigence de Sécurité
- 6.2 Exigence
- 6.3 Condition du Matériel
- 6.4 Attestation
- 6.5 Inspection des Avions Civils (CAQ J)
- 6.6 Clause et Conditions Uniformisées
- 6.7 Conditions Générales
- 6.8 Date de Livraison
- 6.9 Emballage
- 6.10 Instruction d'Expédition – Livraison au Point d'Origine
- 6.11 Instruction d'Expédition – Livraison à Destination
- 6.12 Autorité Contractante
- 6.13 Chargé de Projet
- 6.14 Représentant de l'Entrepreneur
- 6.15 Base de Paiement
- 6.16 Limite de Prix
- 6.17 Rajustement Relatif à la Fluctuation du Taux de Change
- 6.18 Taxes – Entrepreneur Établis à l'Étranger
- 6.19 Droits de Douane et Taxes de Vente du Canada – Entrepreneur Établis à l'Étranger
- 6.20 Instructions pour la Facturation
- 6.21 Distribution des Factures
- 6.22 Paiements Multiples
- 6.23 Lois Applicables
- 6.24 Conformité
- 6.25 Ordre de Priorité des Documents

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigence de Sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette exigence.

1.2 Exigence

Voir page(s) l'article(s) détaillée(s) dans la description de ce document.

1.3 Condition du Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions. (B1000T, 26-06-2014)

1.4 Note aux Soumissionnaires

Le fabricant doit être le Manufacturier Original de l'équipement (MOE) ou être approuvé par l'MOE pour la fabrication du produit(s); ou que le fabricant proposé a déjà fabriqué le produit(s), ou de fournir d'autres informations pour examen et approbation de Transport Canada pour soutenir la capacité du fabricant. Cette information sera nécessaire dans les 48 heures suivant la notification du soumissionnaire ou le soumissionnaire peut fournir les informations avec la soumission.

1.5 Aucun Produit de Remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération. (B4024T, 15-08-2014)

PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, Clauses et Conditions Uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (25-09-2014) Instructions Uniformisées - Biens ou Services - besoins concurrentiels, est incorporé par envoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des Soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de Renseignements en Priode de Soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois Applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en ONTARIO, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Soumission Financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la page 2 détails de l'article et la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.2 Fluctuation du Taux de Change

Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques (C3010T, 06-11-2013)

PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Critères Techniques Obligatoires

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque offre:

- a. se conformer à la Base de Paiements;

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

012cagT8493-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

012cag

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8493-150007

- b. fournir la condition du matérielle demandée; et
- c. accepter les termes et conditions que les grandes lignes de cette demande de proposition et document de contrat

4.2 Évaluation de Prix

Le prix de la soumission sera évalué comme suit.

- I. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- II. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- III. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- IV. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- V. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T, 25-04-2013)

4.3 Méthode de Sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Partie 5 - CERTIFICATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

012cagT8493-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

012cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-150007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.1 Attestations Préalables à l'Attribution du Contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2 Dispositions Relatives à l'Intégrité – Renseignements Connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.3 Programme de Contrats Fédéraux pour l'Équité en Matière d'Emploi – Attestation de Soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des sioumissionnaire à admissibilité limitée (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires admissibilité limitée du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigence de Sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette exigence.

6.2 Exigence

Voir page(s) l'article(s) détaillée(s) dans la description de ce document.

6.3 Condition du Matériel

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission. (B1006C, 26-06-2014)

6.4 Attestation

Les moteurs, composants et accessoires nouveaux, réparés ou modifiés doivent tous obtenir un certificat de navigabilité FAA du ministère des Transports, signé par un représentant autorisé du FAA ou de l'entrepreneur, et une (1) copie du certificat doit accompagner la facture. S'il y a lieu, les étiquettes de certification FAA 8130-3 doivent après maintenance être remplies et attachées aux unités avant l'envoi au destinataire, accompagnées d'un duplicata du bon de travail et de l'historique des composants mis à niveau, le cas échéant.

Tous les certificats doivent être conformes à la réglementation aérienne de Transport Canada, des volumes numéro 21 et FAA avec les circulaires 21-2 "Canada Special Requirements".

6.5 Inspection des Avions Civils (CAQ J)

L'entrepreneur doit inspecter les travaux décrits dans le contrat conformément aux exigences des règlements sur les avions civils de la « Federal Aviation Administration » (FAA) des États-Unis ou du ministère des Transports (MT) du Canada. Les travaux pourront faire l'objet d'une vérification par le ministère de la Défense nationale à destination. Une preuve d'inspection doit accompagner chaque envoi.

Le matériel doit être libéré aux fins d'expédition aux destinataires au moyen de documents d'inspection de la FAA ou du MT dûment remplis et approuvés. Les documents d'inspection dûment remplis doivent être annexés à chaque envoi ou inclus, selon le cas, conformément aux règlements de la FAA ou du MT.

6.6 Clauses et Conditions Uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et subséquent par numéro, date et un titre sont énoncées dans le guide des Clauses et Conditions uniformisées (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada.

6.7 Conditions Générales

2010A (25-09-2014), Conditions générales – Biens (complexité moyenne) s'appliquent et font partie du contrat.

6.8 Date de Livraison

Tous les livrables doivent être reçus dès que possible.

6.9 Emballage

L'emballage sera l'emballage commercial standard adéquat d'assurer l'arrivée sûre à la destination. Les articles seront empaquetés pour permettre la demande des tarifs de transport les plus bas ou des charges via le mode de chariot choisi/autorisé. Dans ces cas si de l'emballage spécial, des conteneurs ou des caisses seront fournis par Transport

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

012cagT8493-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

012cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-150007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Canada et de tels paquets d'expédition protecteurs, conteneurs ou des caisses seront utilisés pour rendre l'unité au consignataire.

6.10 Instruction d'Expédition – Livraison au Point d'Origine

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination spécifiée dans le contrat.

FCA franco transporteur _____ (*insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. (D4000C, 12-05-2008)

6.11 Instruction d'Expédition – Livraison à Destination

Rendu droits acquittés (DDP) _____ (*insérer le nom du lieu de destination convenu*) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. (D4001C, 12-12-2008)

6.12 Autorité Contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

DENISE RENAUD

Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

8C1, Place du Portage, Phase III, 11 Rue Laurier, Gatineau, Quebec

Téléphone: (819) 956-0083 Télécopieur: (819) 997-0437

Courriel: denise.renaud@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.13 Chargé de Projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Eric Côté

Coordonateur opérationnel - Renouvellement de la flotte d'hélicoptères de la GCC

Transport Canada Hanger T58,

200 Comet Private MacDonald-Cartier Int'l Ottawa, ON, K1V 9B2

Telephone: 613-998-9955

Cell: 613-222-6909

Fax: 613-991-0365

Courriel: eric.cote@tc.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

012cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8493-150007

File No. - N° du dossier

012cagT8493-150007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.14 Représentant de l'Entrepreneur

Le nom et numéro de téléphone de la personne responsable de:

Enquêtes générales		Suivi de livraison	
Nom:		Nom:	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur		Numéro de télécopieur	
Courriel:		Courriel:	

6.15 Base de Paiement

- 1) PRIX: Prix unitaire ferme
- 2) TVQ/TPS/TVH: En sus, si applicable
- 3) DROIT: En sus, si applicable et payable par le destinataire
- 4) RDA: À destination: **Transport Canada, 200 Comet Private, Ottawa, On, K1V 9B2**
(XLDV34, 18-04-2005)

6.16 Limite de Prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. (C6000C, 16-05-2011)

6.17 Rajustement Relatif à la Fluctuation du Taux de Change (C3015C, 27-11-2014)

6.18 Taxes – Entrepreneur Établis à l'Étranger (C2000C, 30-11-2007)

6.19 Droits de Douane et Taxes de Vente du Canada – Entrepreneur Établis à l'Étranger

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada. (C2605C, 12-05-2008)

6.20 Instructions pour la Facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures comportant les renseignements exigés à l'article 10, Présentation des factures, de la clause 2010A (25-09-2014), Conditions Générales des biens (complexité moyenne).

6.21 Distribution des Factures

1. L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) l'original et une copie au destinataire;

(b) une (1) copie à :

A la livraison, veuillez envoyer par courriel les copies de la facture et d'expédition à:

denise.renaud@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Secteur des projets de défense et des grands projets

8C1, Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier. Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de: DENISE RENAUD

* Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par courriel, veuillez l'envoyer par télécopieur (819)956-7173

2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.

3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants.
(XH5001D, 13-12-1999)

6.22 Paiements Multiples - (H1001C, 12-05-2008)

6.23 Lois Applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'ONTARIO, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.24 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.25 Ordre de Priorité des Documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A (25-09-2014)** conditions générales des Biens de (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)(*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat:*

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8493-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

012cagT8493-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

012cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8493-150007

«clarifiée le _____» **ou** «, modifiée le _____» *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).*